

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 17 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

Présents : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Claude BRIGNON, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Christelle LÉBOUBE

Absents excusés : Véronique SPILL BILDSTEIN (procuration à Claude BRIGNON)
France SCHRÖTER (procuration à Monique GRISNAUX)
Michel ERNWEIN (procuration à Alexandre FAIVRE)
Philippe PECK (procuration à Christelle LÉBOUBE)
Léa Fidan AGBULUT
Christine DE MIRANDA-MARTIN
Christiane OURY
Stéphane JUNG

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Ce point est ajourné et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

II - Désignation de la secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Olivia KAUFFER, adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire et Madame Samantha KOPP, secrétaire générale, en tant que secrétaire auxiliaire.

III – Communications

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
 - maisons d'habitation situées :
 - 80 rue Traversière à Schirmeck
 - 3 rue des Grives à Schirmeck
 - Lots dans deux immeubles situés 94 place du 17 novembre à Schirmeck

IV – Autres communications

Au regard des augmentations conséquentes des charges d'énergie, les locations de la salle des fêtes de Wackenbach seront suspendues du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 ; celles de la salle des fêtes de Schirmeck seront reportées après les travaux programmés du 17 janvier 2023 au 31 mai 2023.

V – Quorum

Le nombre de membres présents étant de 11, le quorum de 10 est atteint ; le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

VI – Ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Budgets primitifs 2022 – Adoption de décisions modificatives
2. Mainlevée d'une restriction au droit de disposer
3. Accueil des déplacés ukrainiens – renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

4. Maison de retraite - Autorisation au maire de déposer une demande d'autorisation de droit du sol
5. Stockage du bois de chauffage en forêt communale – adoption du contrat de concession
6. Mise en œuvre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité – adoption de la convention de mise à disposition de locaux
7. Animations Noël 2022 – adoption du programme
8. Animation jeunesse – renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'animation jeunesse 2022-2023
9. Restructuration du groupe scolaire – demande de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales
10. Allocation des subventions communales 2022
11. Allocation d'une subvention à la paroisse protestante de Schirmeck-La Broque
12. Affaire de personnel – cadeaux en faveur du personnel communal
13. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – adoption de l'avenant à la convention suite au changement d'opérateur
14. Divers

2022/11/01 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2022 – ADOPTION DE DECISIONS MODIFICATIVES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

VU la délibération du 5 Avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE d'apporter au budget primitif 2022 les décisions budgétaires modificatives, dont le détail est donné en annexes 1 et 2 de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES

N°	DEPENSES	BP 2022 + DM1+ DM2	REALISE SUITE 2022	total (reste)	DM 3
011	Charges à caractère général	652 000,00	559 310,40	92 689,60	
60611	Eau et assainissement	6 500,00	7 129,27	-629,27	0,00
60612	Energie electricité	80 000,00	53 669,06	26 330,94	0,00
60621	Combustibles	100 000,00	89 632,17	10 367,83	10 000,00
60622	Carburants	13 000,00	8 934,01	4 065,99	0,00
60623	Alimentations	23 000,00	25 491,51	-2 491,51	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	703,95	-203,95	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	4 738,51	5 261,49	-2 500,00
60632	Fournitures petit équipement	6 000,00	9 378,16	-3 378,16	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	4 468,88	531,12	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 000,00	21 154,34	-154,34	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	21 000,00	19 775,67	1 224,33	0,00
6135	Locations mobilières	2 500,00	1 363,88	1 136,12	0,00
615221	Bâtiments publics	23 000,00	24 496,83	-1 496,83	5 000,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

615231	voiries	30 000,00	25 297,63	4 702,37	0,00
615232	Réseaux	8 000,00	10 071,03	-2 071,03	3 000,00
61551	Matériel roulant	18 000,00	16 373,15	1 626,85	0,00
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	14 068,88	-1 068,88	1 500,00
6156	Maintenance	37 000,00	37 713,21	-713,21	0,00
6232	Fetes et cérémonies	8 000,00	4 721,28	3 278,72	-2 000,00
6238	Divers	31 000,00	24 645,74	6 354,26	-1 500,00
6257	Réceptions	2 000,00	4 044,15	-2 044,15	2 000,00
6261	frais d'affranchissement	7 500,00	6 185,93	1 314,07	0,00
6281	Concours divers	5 000,00	4 855,52	144,48	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	18 632,81	1 367,19	0,00
6284	Redevance pour services rendus	7 500,00	7 816,27	-316,27	0,00
62878	Remboursement a d'autres organismes	12 000,00	11 166,61	833,39	0,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	9 458,30	541,70	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 168 000,00	1 057 338,71	110 661,29	
6218	Autre personnel extérieur	23 600,00	21 892,20	1 707,80	0,00
6411	Personnel titulaire	639 000,00	557 382,54	81 617,46	0,00
6413	Personnel non titulaire	123 600,00	125 423,71	-1 823,71	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	42 700,00	36 986,57	5 713,43	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	111 800,00	105 679,22	6 120,78	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	154 000,00	139 695,46	14 304,54	0,00
6454	Cotisations aux assedic	6 500,00	6 558,31	-58,31	0,00
6456	Versement au fnc du supplément familial	2 000,00	1 779,00	221,00	0,00
14	Atténuations de produits	8 500,00	8 000,00	500,00	
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et interco	8 500,00	8 256,00	244,00	0,00
23	Virement a la section investissement	273 000,00		273 000,00	
23	Virement a la section investissement	273 000,00		273 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	229 500,00	153 817,11	75 682,89	
6531	Indemnités	71 600,00	65 257,46	6 342,54	0,00
657363	A caractère administratif	16 500,00		16 500,00	0,00
6574	Subventions de fonct.aux associations et autres org. droit privé	25 000,00	21 221,35	3 778,65	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 900,00	900,52	11 999,48	
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	2 503 000,00	1 922 679,53	580 320,47	
					25 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

N°	DEPENSES	REALISE 2022		total	DM 3
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	223 040,29			
7067	Redevances et droits des services périscolaire & enseignement	40 365,10		2 365,10	2 000,00
74	Dotations, subventions et participations	355 729,01			
74711	Emplois jeunes	12 258,38		2 258,38	2 000,00
74718	Autres participations	10 242,18		2 242,18	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	96 460,07			
752	Revenus des immeubles	59 133,60		9 133,60	9 000,00
7788	Produits exceptionnels	123 586,04		10 586,04	10 000,00
	TOTAL RECETTES	2 503 000,00	2 274 553,01	228 446,99	
					25 000,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

N°	DEPENSES	BP 2022 + DM	REALISE 2022	DISPO	DM
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	889000,00	257944,69	404969,82	
001	Déficit d'investissement 2021	226085,49		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	292914,51	252784,69	40129,82	
1641	Emprunts en euros	292914,51	217434,39	75480,12	
19	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
192	Moins-value sur cessions d'immos	0,00		0,00	
041	Opérations patrimoniales	370000,00	5160,00	364840,00	
204412	Subvention d'équipt en nature Bât et installations	370000,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions		5160,00	-5160,00	
OPNI	OPERATIONS NON-INDIVIDUALISEES	99000,00	34509,03	64490,97	
20	Immobilisations incorporelles	99000,00	34509,03	64490,97	
2031	Frais d'études	11000,00	1200,00	9800,00	
2031	Frais d'études	49000,00	19158,04	29841,96	
2031	Frais d'études	10000,00	5880,00	4120,00	
2031	Frais d'études	10000,00	0,00	10000,00	
2031	Frais d'études	9000,00	4833,75	4166,25	
2041582	Subvention d'investissement	10000,00	1998,09	8001,91	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
237	Avances versées sur cdes d'immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	
	OPERATIONS	0			
100	Terrains	75800,00	29309,14	46490,86	
2111	Terrains nus	31500,00	0,00	31500,00	
2112	Terrains de voirie	14300,00	0,00	14300,00	
2128	Autres agencements et aménagements	30000,00	29309,14	690,86	
2128-040	Autres agencements et aménagements			0,00	
101	Cimetières	6000,00	0,00	6000,00	
21316	Equipements du cimetière	6000,00	0,00	6000,00	0,00
200	Hôtel de Ville	89100,00	50283,95	38816,05	
2051	Concessions et droits similaires	9600,00	5232,00	4368,00	
2051	Concessions et droits similaires	3000,00	0,00	3000,00	-3000,00
21311	Bâtiment Mairie	3000,00	1512,00	1488,00	
21311	Bâtiment Mairie	3100,00	3065,54	34,46	
21311-040	Bâtiment Mairie	5000,00	0,00	5000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	55000,00	31037,64	23962,36	
2183	Matériel de bureau et informatique	5000,00	7881,00	-2881,00	
2184	Mobilier	1400,00	1405,67	-5,67	3800,00
2188	Autres immos corporelles	4000,00	150,10	3849,90	3800,00
201	Groupe scolaire Schirmeck	877100,00	31830,99	845269,01	
21312	Bâtiments scolaires	705000,00	25107,40	679892,60	
21312	Bâtiments scolaires	75000,00	52200,00	22800,00	
21312	Bâtiments scolaires	15000,00	0,00	15000,00	
21312	Bâtiments scolaires	9000,00	0,00	9000,00	
21312	Bâtiments scolaires	1400,00	1238,00	162,00	
21312	Bâtiments scolaires	4500,00	0,00	4500,00	

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

21534	Réseaux d'électrification	500,00	517,92	-17,92	
2184	Mobilier	64000,00	3613,01	60386,99	
2188	Autres immos corporelles	900,00	940,00	-40,00	
2188	Autres immos corporelles	1800,00	0,00	1800,00	
	Edifices culturels/culturels				
210	Eglise de Schirmeck	3900,00	1238,00	2662,00	
2138	Autres constructions	1400,00	1238,00	162,00	
2138	Autres constructions	2500,00	0,00	2500,00	
220	Salle des fêtes Schirmeck	166200,00	10106,58	156093,42	
2031	Frais d'études	2400,00	0,00	2400,00	
2138	Autres constructions	162300,00	9606,58	152693,42	
2184	Mobilier	500,00	500,00	0,00	
2188	Autres immos corporelles	1000,00	0,00	1000,00	
221	Salle des fêtes Wackenbach	16000,00	6061,60	9938,40	
2138	Autres constructions	8000,00	0,00	8000,00	-7000,00
2138-040	Autres constructions	2000,00	0,00	2000,00	
2188	Autres immos corporelles	1000,00	1114,00	-114,00	
2188	Autres immos corporelles	5000,00	4947,60	52,40	
222	Médiathèque	19200,00	2974,77	16225,23	
21318	Autres bâtiments publics	1200,00	1238,00	-38,00	
21318-040	Autres bâtiments publics	5000,00	0,00	5000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	1200,00	0,00	1200,00	
2184	Mobilier	2000,00	0,00	2000,00	
2188	Autres immos corporelles	1800,00	0,00	1800,00	
2188	Autres immos corporelles	8000,00	1736,77	6263,23	-6000,00
223	Synagogue	285000,00	149587,29	135412,71	
2138	Autres constructions	285000,00	149587,29	135412,71	
224	Ecole de musique	60000,00	0,00	60000,00	
2138	Autres constructions	60000,00	0,00	60000,00	
	Autres constructions				
230	Atelier communal	10000,00	5499,74	4500,26	
2138-040	Autres agencements et aménagements	3600,00	0,00	3600,00	
21571	Matériel roulant (Voirie)	0,00	0,00	0,00	
2138	portail atelier communal				12000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	6400,00	5499,74	900,26	
234	Maison de retraite	32000,00	18006,25	13993,75	
2138	Autres constructions	32000,00	18006,25	13993,75	
236	107 Grand'Rue	4000,00	1569,04	2430,96	
2138	Autres constructions	1800,00	1569,04	230,96	
2138-040	Autres constructions	1200,00	0,00	1200,00	
2188	Autres immos corporelles	1000,00	0,00	1000,00	
250	Autres bâtiments	73000,00	30187,22	16812,78	
2138	Autres constructions	47000,00	30187,22	16812,78	0,00
2138	Autres constructions	3000,00	0,00	3000,00	
2138	Autres constructions	6000,00	0,00	6000,00	
2138	Autres constructions	12000,00	0,00	12000,00	3000,00
2138-040	Autres constructions	5000,00	0,00	5000,00	

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Voies et Réseaux					
301	Route du Donon	7200,00	400,80	6799,20	
21534	Réseaux d'électrification	500,00	400,80	99,20	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>6700,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6700,00</i>	
303	Grand'Rue	36700,00	9384,60	27315,40	
2031	Frais d'études	13500,00	9384,60	4115,40	
2031	Frais d'études	2000,00	0,00	2000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	20000,00	0,00	20000,00	
21534	Réseaux d'électrification	1200,00	0,00	1200,00	
307	Rue principale Wackenbach	5000,00	0,00	5000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	5000,00	0,00	0,00	-5000,00
308	Rue du Repos	26000,00	9934,99	16065,01	
2151	Réseaux de voirie	10000,00	9934,99	65,01	
458101	Opération sous mandat	7200,00	0,00	7200,00	
458102	Opération sous mandat	8800,00	0,00	8800,00	
309	Rue des Forges	4200,00	0,00	4200,00	
2151	Réseaux de voirie	4200,00	0,00	0,00	1000,00
312	Route de Strasbourg	2800,00	2268,36	531,64	
21534	Réseaux d'électrification	2500,00	2268,36	231,64	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>300,00</i>	
313	Avenue de la Gare	50500,00	0,00	50500,00	
2128	Autres agencements et aménagements	40000,00	0,00	40000,00	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>10500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10500,00</i>	
317	Rue de l'ancien sanatorium	7400,00	1335,60	6064,40	
2128	Autres agencements et aménagements	1400,00	1335,60	64,40	
2128-040	<i>Autres agencements et aménagements</i>	<i>1000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1000,00</i>	
2151	Réseaux de voirie	5000,00	0,00	5000,00	
321	Faubourg Saint Sebastien	2400,00	1316,40	1083,60	
21534	Réseaux d'électrification	1500,00	1316,40	183,60	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
323	Rue des Grives	11000,00	10999,20	0,80	
2151	Réseaux de voirie	11000,00	10999,20	0,80	
324	Place du marché	9500,00	4533,60	4966,40	
2152	Installations de voirie	8400,00	4132,80	4267,20	
21534	Réseaux d'électrification	500,00	400,80	99,20	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>600,00</i>	<i>0,00</i>	<i>600,00</i>	
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	
325	Rue traversière	12000,00	0,00	12000,00	
2151	Réseaux de voirie	12000,00	0,00	0,00	2300,00
326	Parc du Bergopré	45200,00	25083,04	20116,96	
2128	Autres agencements et aménagements	1400,00	1335,60	64,40	
2128-040	<i>Autres agencements et aménagements</i>	<i>1000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1000,00</i>	
21534	Réseaux d'électrification	14000,00	12658,44	1341,56	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	<i>900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>900,00</i>	

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

2188	Autres immobilisations corporelles	1500,00	1543,00	-43,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	9400,00	9546,00	-146,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	17000,00	0,00	17000,00	
327	Rue des écoles	2800,00	0,00	2800,00	
21534	Réseaux d'électrification	2500,00	0,00	0,00	
21534-040	<i>Réseaux d'électrification</i>	300,00	0,00	0,00	
350	Autres Voies et Réseaux	52000,00	0,00	52000,00	
2031	Frais étude mur Bruche	0,00	0,00	0,00	20000,00
2128	Autres agencements et aménagements	20000,00	6288,60	13711,40	-5900,00
2151	Réseaux de voirie	15000,00	0,00	15000,00	-9000,00
21534	Réseaux d'électrification	3000,00	0,00	3000,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	5000,00	0,00	5000,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	9000,00	0,00	9000,00	
400	Matériel, Outillage et Mobilier	70000,00	27334,75	42665,25	
2152	Installations de voirie	10200,00	1671,31	8528,69	-5000,00
2152	Installations de voirie	16000,00	8109,84	7890,16	
2152-040	<i>Installations de voirie</i>	<i>2000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2000,00</i>	
2152	Installations de voirie	10000,00	0,00	10000,00	-5000,00
21534	Réseaux d'électrification	800,00	801,60	-1,60	
2184-040	<i>Mobilier</i>	<i>10000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10000,00</i>	
2188	Autres immos corporelles	16000,00	0,00	16000,00	
2188	Autres immos corporelles	5000,00	5001,60	-1,60	
	TOTAL DEPENSES	3050000,00	721699,63	2023701,88	

2022/11/02 : MAINLEVÉE D'UNE RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la radiation d'une restriction au droit de disposer, figurant au Livre Foncier, concernant le bien cadastré :

Section 25, N° 147/47, « 3 rue des Grives », 6,11 ares

propriété de Monsieur Jacques REJOWITZ.

Cette restriction au droit de disposer résulte d'un acte de vente signé par la Ville le 15 mai 1963 (annexe n°86-1963) et concerne une interdiction de tenir un commerce ou une industrie. Elle n'a, compte-tenu de son ancienneté, plus lieu d'être.

L'accord de la Ville est sollicité pour permettre d'exécuter sa radiation au Livre Foncier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par l'Etude de Maître Jean-Pierre THOMAS à MUTZIG ;

CONSIDERANT que cette restriction, compte-tenu de son ancienneté, est devenue sans objet ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,

DECIDE de consentir la mainlevée de cette restriction au droit de disposer ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

AUTORISE le Maire à signer l'acte portant mainlevée et tout document s'y rapportant.

2022/11/03 : **ACCUEIL DES DEPLACES UKRAINIENS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n°2022/04/10 du 5 avril 2022 portant mise à disposition du logement situé au 2^e étage de la médiathèque à titre gracieux à la disposition de déplacés ukrainiens ;

VU la convention de mise à disposition à titre gratuit signée avec M. Oleh KARTSEV en date du 31 mai 2022 pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} juin 2022 au 30 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de mise à disposition dudit logement ;

CONSIDERANT que la Ville n'a pas d'utilité immédiate de ces locaux pour le fonctionnement de ses services ;

VU le projet de convention de mise à disposition de locaux à M. Oleh KARTSEV ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

PROLONGE au moyen d'un avenant n°1 la durée de mise à disposition à titre gracieux du logement situé au 2^e étage de la médiathèque à la disposition de M. Oleh KARSTEV pour une durée de 1 mois soit du 1^{er} au 31 décembre 2022 ;

DIT QUE les caractéristiques de la convention de mise à disposition initiale demeurent valables ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant à la convention de mise à disposition, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

2022/11/04 : **TRAVAUX DE BARDAGE A LA MAISON DE RETRAITE – AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER LA DEMANDE D'AUTORISATION DU DROIT DU SOL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'inscription au Budget Primitif 2022 d'un crédit de 32 000 € destiné notamment à des travaux de bardage à la Maison de Retraite, Rue du Parc à Schirmeck ;

ATTENDU que ces travaux imposent de déposer une demande d'autorisation du droit du sol au nom de la commune ;

CONSIDERANT que tout permis de construire ou déclaration préalable relatif à un bâtiment public doit faire l'objet d'une autorisation expresse du Conseil Municipal au Maire de déposer, au nom de la commune, une telle demande ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

ENTENDU les explications de M. Alain JEROME, Maire-adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la commune, la déclaration préalable pour les travaux de bardage à la maison de retraite imposée par la réglementation en vigueur.

2022/11/05 : CONTRAT DE CONCESSION POUR STOCKAGE DE BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET COMMUNALE

Le Maire expose aux membres présents qu'il y aurait intérêt à convenir des modalités concernant le stockage de bois de chauffage en forêt communale dans la mesure où :

- des particuliers ont exprimé leur souhait de pouvoir entreposer leur bois de chauffage dans un endroit approprié en forêt ;
- il s'agit d'éviter tout dépôt anarchique et de réglementer les conditions de stockage à travers une convention d'occupation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du Maire ;

VU le projet de contrat de concession à intervenir entre la Ville et les pétitionnaires éventuels pour autoriser le stockage de bois en forêt communale ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

EMET un AVIS FAVORABLE au stockage de bois de chauffage, en forêt communale sur un terrain dont la localisation sera à définir entre la Ville et le pétitionnaire ;

FIXE le tarif à 2 € par m² d'occupation et par an ;

PRECISE que le stockage du bois de chauffage sera limité à 40 stères ou 20m² d'emprise au sol ;

PRECISE que cette possibilité se sera ouverte qu'aux seuls habitants de Schirmeck-Wackenbach ;

AUTORISE le Maire à signer les contrats de concession à intervenir.

2022/11/06 : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par la Maison des Jeunes et de la Culture de Barembach tendant à utiliser une salle, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y développer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité les jeudis de 16h à 18h ainsi que la salle socio-culturelle située au 1^{er} étage de la médiathèque les samedis de 10h à 12h ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

VU le projet de convention susceptible d'être passée entre la commune et l'organisateur des activités entrant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, encadrée par les dispositions de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 ;

VU l'avis favorable de la Directrice de l'école primaire ;

CONSIDERANT que la police d'assurances souscrite par la Maison des Jeunes et de la Culture auprès de l'établissement MAIF, couvre tous les dommages pouvant résulter de l'exercice de cette activité dans l'établissement, au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE la mise à disposition, au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture et par voie de conséquence de tous les intervenants mandatés par elle, de la salle d'arts plastiques, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y pratiquer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité les jeudis de 16h à 18h ainsi que la salle socio-culturelle située au 1^{er} étage de la médiathèque les samedis de 10h à 12h du 10 novembre 2022 au 6 juillet 2023 ;

DECIDE la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit ;

PRECISE que la commune se réserve le droit d'utiliser les locaux en tant que de besoin ;

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la commune.

2022/11/07 : ANIMATIONS NOEL 2022 – ADOPTION DU PROGRAMME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le programme des animations de Noël pour l'année 2022 ;

VU le budget prévisionnel de la manifestation ;

ENTENDU les explications données par Monsieur Guy SCHMIDT, Maire-Adjoint ;

CONSIDERANT que les animations prévues contribuent à animer la ville les week-ends avant Noël de manière à renforcer sa renommée au sein et au-delà du territoire de la Communauté des Communes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

ADOPTE le programme 2022 des animations de Noël tel que décrit ci-dessous ;

PROGRAMME 2022	COUT TTC
I) Dépenses	4 750,00€
A) <u>Volet "Événementiel"</u> :	3 550,00 €
- Distribution de pains d'épices - école	400,00 €
- Spectacle à destination des écoles	850,00 €
- Concert de Noël	1 000,00 €
- Animation Proval	800,00 €
- Impôts et taxes	500,00 €
B) <u>Volet "Restauration"</u> :	500,00 €
C) <u>Volet "Communication"</u>	700,00 €
II) Recettes	4 750,00 €
<u>Prise en charge communale</u>	4 750,00 €

ADOPTE le budget prévisionnel de l'événement ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer toute pièce permettant la mise en œuvre de ce festival.

2022/11/08 : **ANIMATION JEUNESSE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANIMATION JEUNESSE 2022-2023**

L'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, Monique GRISNAUX, expose à l'assemblée que depuis 2009, la Ville a signé avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) à BAREMBACH une convention en vue de la mise à disposition des animateurs socioculturels chargés de mettre en œuvre, à l'égard des enfants et adolescents de la commune, des activités récréatives et éducatives.

La dernière convention ayant été conclue pour une durée d'un an, il y aurait lieu de la renouveler pour une nouvelle durée d'une année à compter du 16 septembre 2022, sur les bases d'un partenariat identique à celui conclu pour 2021/2022, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après :

- participation de la MJC à l'organisation d'animations sur le territoire de la Ville en direction des jeunes favorisant le développement de projets personnels et collectifs, de notions de droits et de devoirs ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté ;
- la participation de la MJC à la dynamique d'animation culturelle à travers la mise en œuvre d'activités à forte convivialité favorisant la rencontre et l'implication dans la vie sociale ;
- en contrepartie la commune s'engage à participer financièrement en prenant en charge le coût de la masse salariale correspondant aux animations proposées, déduction faite des recettes éventuellement perçues auprès d'autres organismes ;
- de même, la commune met gracieusement à disposition de la MJC les locaux, outils de travail et équipements nécessaires aux différentes activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

VU ses délibérations des 1^{er} octobre 2009, 22 mai 2014, 28 septembre 2017, 27 septembre 2018, 26 septembre 2019, 3 novembre 2020 et 14 décembre 2021 autorisant le Maire à signer une convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH ;

VU le projet de convention proposé pour l'animation culturelle 2022-2023 ;

**Entendu l'exposé de Mme Monique GRISNAUX, Maire-Adjointe,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

APPROUVE le principe du renouvellement du partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH afin de favoriser l'animation culturelle en direction des jeunes de la commune ;

ADOPTE le projet de convention à intervenir pour l'année 2022-2023 avec la MJC ;

PRECISE que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de l'exercice considéré ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et lui donne tout pouvoir pour mettre en œuvre les actions qui en découlent.

2022/11/09 : **RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CENTRALITÉS URBAINES ET RURALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales de la région Grand Est ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la revitalisation des centralités, la commune a adhéré au programme « Petites Villes de Demain » avec la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche et les communes de Barembach, La Broque et Rothau ;

CONSIDERANT que l'état de vétusté des sanitaires du groupe scolaire impose de procéder à leur rénovation et à leur extension ;

CONSIDERANT par ailleurs que le développement des activités périscolaires exige l'aménagement de locaux destinés à ces activités et notamment à la restauration périscolaire ;

CONSIDERANT enfin qu'il y a lieu de procéder au remplacement de menuiseries extérieures dans un souci de réduction du coût du chauffage ;

VU les devis estimatifs présentés établissant le coût du programme à 663 046,71 € HT soit 795 656,05 € TTC ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain JEROME, Maire-adjoint en charge des travaux ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

- DECIDE** dans le cadre du programme de restructuration de l'école primaire de Schirmeck, la création d'une salle de restauration, la rénovation et l'extension des sanitaires et le remplacement de menuiseries extérieures, pour un montant de 663 046,71 € HT soit 795 656,05 € TTC intégrant le coût de la maîtrise d'œuvre ;
- SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) allouée au titre des opérations de rénovation et d'extension des écoles ;
- SOLLICITE** le soutien financier de la Région Grand Est à travers le dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales ;
- SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin l'aide allouée pour les travaux de restructuration de locaux en vue des accueils périscolaires ;
- SOLLICITE** le fonds de solidarité de la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche pour un montant de 50 000 € au titre du mandat 2021-2026 ;
- ADOPTE** le plan de financement suivant :
- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Coût des travaux TTC | 795 656,05 € |
| - DETR | 209 454,00 € |
| - Région Grand EST | 198 914,00 € |
| - CAF | 105 000,00 € |
| - FCTVA | 130 519,42 € |
| - Communauté des Communes | 50 000,00 € |
| - Auto-financement commune | 101 768,63 € |
- AUTORISE** le Maire à déposer, au nom de la commune, le permis de construire au titre de ces travaux ou toute autre demande d'autorisation du droit du sol imposée par la réglementation en vigueur.
- AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce programme.

Les crédits nécessaires seront prévus aux opérations correspondantes du budget primitif 2022.

2022/11/10 : ALLOCATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;
- VU** les demandes de subventions annuelles présentées par les associations et organismes locaux ;
- VU** les crédits prévus au budget primitif 2022 ;
- SUR** proposition de la Commission « Finances » ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

ALLOUE au titre de l'année **2022**, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURE ET VIE LOCALE	
Dénomination	Montant
A.S.B Schirmeck – La Broque	505,00 €
La Boule Bruchoise	160,00 €
Cercle d'Echecs Dorlisheim/Schirmeck	182,50 €
Club Alpin Français Haute Bruche	265,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	957,50 €
Amicale Université du Temps Libre	425,00 €
Apiculteurs de la Haute Vallée de la Bruche	302,50 €
Chorale Ste Cécile Schirmeck	357,50 €
Chorale Ste Cécile Wackenbach	250,00 €
Club Vosgien Schirmeck	340,00 €
Donneurs de sang	257,50 €
Fanfare de la Bruche	1 365,00 €
Les Amis de la synagogue de Schirmeck	380,00 €
Radio Coyroye de la Bruche	565,00 €
Secouristes Français Croix Blanche	2 362,50 €
Les Amis des Pensionnaires de la maison de retraite	497,50 €
Les Amis du Long Séjour de Saint-Luc	340,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES / DE QUARTIERS	
Dénomination	Montant
Association des Résidents du Framont	250,00 €
Souvenir Français	152,50 €
UNACITA	250,00 €

Après en avoir délibéré,
Après que Monsieur Guy SCHMIDT membre de l'association Schirmeck - La Broque Bruche Basket ait quitté la salle,
A l'unanimité des voix,

DECIDE d'allouer à l'association Schirmeck- La Broque Bruche Basket une subvention annuelle de **770 €** ;

Après en avoir délibéré,
Après que Monsieur Alexandre FAIVRE, membre du Tennis Club de la vallée de la Bruche ait quitté la salle,
A l'unanimité des voix,

DECIDE d'allouer au Tennis Club de la vallée de la Bruche une subvention annuelle de **507,50 €** ;

Après en avoir délibéré,
Après que Mesdames Olivia KAUFFER et Aurélie DE PAU, membres de l'association Les Ecoliers aient quitté la salle,
A l'unanimité des voix,

DECIDE d'allouer à l'association Les Ecoliers une subvention annuelle de **325 €** ;

Après en avoir délibéré,
Après que Mesdames Monique GRISNAUX, Aurélie DE PAU, et Marie-Sarah CHARLIER, respectivement présidente et membres de l'association Plaisir de Sortir aient quitté la salle,
A l'unanimité des voix,

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

DECIDE d'allouer à l'association Plaisir de Sortir une subvention annuelle de **807,50 €** ;

Les crédits correspondants, d'un montant total de 12 575,00 €, sont prévus au C/6574 du Budget Primitif 2022.

2022/11/11 : **ALLOCATION DE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE DE LA BROQUE-SCHIRMECK**

Le Maire informe le conseil de la demande présentée par la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue d'une subvention destinée à compenser des travaux relatifs au rafraîchissement de l'appartement du nouveau pasteur. Selon la demande de subvention présentée, le budget de ces travaux est de **2500 €**.

Afin de faire face à ces dépenses, l'association sollicite auprès de la commune une subvention de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande de subvention présentée par la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue de faire face aux travaux relatifs au rafraîchissement de l'appartement du pasteur ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 03 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que les paroissiens de la communauté protestante de Schirmeck-Wackenbach fréquentent cet édifice ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE d'allouer une subvention de 300 € à la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue de lui permettre de faire face à la dépense des travaux de rafraîchissement de l'appartement du pasteur.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 du Budget Primitif 2022.

2022/11/12 : **AFFAIRE DE PERSONNEL – CADEAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il est de tradition de remettre au personnel communal, à l'occasion de l'Arbre de Noël organisé par la commune, un cadeau d'une valeur symbolique en terme de remerciement pour les efforts accomplis durant l'année écoulée ;

CONSIDERANT que la valeur de ce cadeau s'est élevée jusqu'en 2021 à environ 25 € par agent ;

CONSIDERANT qu'en cette période d'inflation, il est essentiel de préserver l'économie locale, et de soutenir les commerces schirmeckois ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

- DECIDE** le maintien de cette attention communale au bénéfice des agents de la collectivité, fonctionnaires titulaires ou stagiaires, ou agents contractuels ;
- FIXE** le montant du cadeau à **30 € par agent** ;
- DIT QUE** cette aide prendra la forme d'un bon d'achat à valoir dans les commerces locaux.

Les crédits sont prévus au C/6232 du budget primitif 2022.

2022/11/13 : TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION SUITE AU CHANGEMENT D'OPERATEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L 3131-1 et L4141-1 ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- VU** sa délibération n°2016/08/06 du 23 août 2016 décidant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis à contrôle de légalité ;
- VU** la convention signée le 12 septembre 2016 entre la Préfecture du Bas-Rhin et la Ville pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'établir un avenant à la convention de dématérialisation, à la suite du changement d'opérateur de télétransmissions desdits actes via le portail IXCHANGE de la société JVS MAIRISTEM ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

APPROUVE le changement de transmetteur via le portail IXCHANGE de la société JVS MAIRISTEM ;

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes administratifs, des actes budgétaires et des actes de marchés publics soumis au contrôle de légalité via le portail IXCHANGE de la société JVS MAIRISTEM ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

- AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 portant changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique entre le représentant de l'Etat et la Ville pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission ainsi que tout avenant ultérieur.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Le présent procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 à laquelle ont assisté : Laurent BERTRAND, Maire, Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoints, Claude BRIGNON, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Christelle LÉBOUBE

et comportant les points suivants :

- 2022/11/01 : **BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3**
- 2022/11/02 : **MAINLEVÉE D'UNE RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER**
- 2022/11/03 : **ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT**
- 2022/11/04 : **TRAVAUX DE BARDAGE A LA MAISON DE RETRAITE – AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER LA DEMANDE D'AUTORISATION DU DROIT DU SOL**
- 2022/11/05 : **CONTRAT DE CONCESSION POUR STOCKAGE DE BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET COMMUNALE**
- 2022/11/06 : **MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**
- 2022/11/07 : **ANIMATIONS NOEL 2022 – ADOPTION DU PROGRAMME**
- 2022/11/08 : **ANIMATION JEUNESSE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANIMATION JEUNESSE 2022-2023**
- 2022/11/09 : **RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CENTRALITÉS URBAINES ET RURALES**
- 2022/11/10 : **ALLOCATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022**
- 2022/11/11 : **ALLOCATION DE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE DE LA BROQUE-SCHIRMECK**
- 2022/11/12 : **AFFAIRE DE PERSONNEL – CADEAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**
- 2022/11/13 : **TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION SUITE AU CHANGEMENT D'OPERATEUR**

est arrêté par le Maire en date du 20 décembre 2022.

Signature du Maire, Laurent BERTRAND :

Signature de la secrétaire de séance, Olivia KAUFFER :

Signature de la secrétaire auxiliaire, Samantha KOPP :